



Déjeuner-débat sur le thème : le statut de l'entrepreneur OHADA

Date : les lundi 10, 17 et 24 juillet 2015 à Kinshasa (RD Congo)

Lieu : au CFP Elikia - 01 avenue des Bâtonniers - Commune de la Gombe.

Durée : de 12H00 à 13H30

1. Les Objectifs de ces échanges :

Présentation et échanges d'informations sur le statut de l'entrepreneur OHADA.

Bénéficiez d'informations clés pour saisir les opportunités qu'offre ce statut.

2. Méthodologie

Nous examinerons l'Acte Uniforme et feront ressortir toutes les dispositions relatives à l'entrepreneur pour une meilleure compréhension des points suivants :

- Les droits de l'entrepreneur ;
- Ses obligations ;
- La procédure pour l'obtention de ce statut
- La différence avec les autres formes juridiques d'entreprises (établissements, SARL, SA, SNC, SOCIETE COOPERATIVE, SAS, etc.)

3. Enjeux

En RD Congo, les PME représentent 90 % de l'économie. La plupart sont dans le secteur informel. Cette situation ne bénéficie nullement à la communauté. En effet, ces entrepreneurs peinent à obtenir des financements bancaires faute de formaliser leurs activités, les banques appellent de leurs vœux cette formalisation source de réduction des risques bancaires et les grandes entreprises attendent cela pour une répartition équitable de la charge fiscale entre tous les opérateurs économiques.

Pour répondre à toutes ces attentes, le législateur OHADA a consacré un nouveau statut, c'est celui de l'entrepreneur OHADA. Comment le mettre en œuvre ? Les participants à ce déjeuner débat y travailleront en vue de répondre à cette questions de façon concrète, pragmatique et opérationnelle.

4. Public concerné :

Tous les acteurs intervenant dans l'accompagnement à l'initiative économique en RD Congo (Entreprises publiques ou privés, Institutions de Microfinance, Banques et établissements de crédits, Etudes d'avocats, société de conseils, Chambre de commerce, Associations patronales, mission économiques, etc.).

5. Orateur :

L'exposé sera assuré par :

ITA IYOLO

Notaire Titulaire au Guichet Unique de Création d'Entreprises, Président de l'Association pour le Développement de l'Initiative Economique en RD Congo (ADIE).

6. Frais de Participation

Les frais de participation sont fixés à cinquante dollars (50USD) par participant comprenant :

- un déjeuner ;
- le suivi personnalisé des participants durant 3 jours.

7. Modalités d'inscription

Pour vous inscrire, nous vous invitons à compléter le bulletin d'inscription ci-joint et à le retourner par courriel ou courrier aux adresses suivantes :

Courriel : inscription@cfpelikia.com

**Courrier : 01 avenue des Bâtonniers,
Commune de la Gombe Ville de Kinshasa (RD Congo).**

Le paiement des frais de participation s'effectue par chèque ou par virement sur le compte BIAC numéro 011-07183101-64 du **CFP ELIKIA**.

Dates limites d'inscription et de paiement :

1. Vendredi 10 juillet 2015 pour la session du 8 juillet 2015.
2. Vendredi 17 juillet 2015 pour la session du 15 juillet 2015.
3. Vendredi 24 juillet 2015 pour la session du 22 juillet 2015.

Soit 48 Heures avant le début de la session.

Pour plus d'infos : www.cfpelikia.com Tél : + 243 813527373